



*Deulle*

Sceaux info mairie

**Décision n° 2022-94**

**Objet :** Convention de domiciliation aux « Garages » avec l'association « Les Artistes Scéens »

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la décision du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt de l'activité de l'association « Les Artistes Scéens » pour la population,

Considérant la nécessité pour cette association de disposer d'un casier pour mener à bien ses activités,

DECIDE de signer la convention de mise à disposition d'une boîte aux lettres avec l'association « Les Artistes Scéens ».

Fait à Sceaux, le 15 avril 2022



*Philippe Laurent*

Philippe LAURENT